



FISH MED NET

18 MAI 2021

Association Tunisienne pour le Développement de la Pêche Artisanale

15 Institut Supérieur de Pêche et d'Aquaculture de Bizerte
+216 97 131 796/+216 22 057 479
Association Tunisienne pour le Développement de la Pêche Artisanale (ATDPA)
@ATDPA_SSF

Matricule Fiscal : 1251976DPN000
Publication Jort : 2011T05267APSF1
du 24 septembre 2011
Publication RNE : 28 février 2020

« Appel à candidature pour la sélection d'un(e) Assistant (e) de communication et de production audiovisuelle à temps partiel dans le cadre du projet « Fishery Mediterranean Network »,

Consultation N° 05/2021/ATDEPA/FISHMEDNET

Considérant :

- Le Décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations ;
- Que l'Association Tunisienne pour le Développement de la Pêche Artisanale, à but non lucratif. Elle a été créée le 24 septembre 2011 suite à la publication d'un avis dans le journal officiel tunisien ;
- Le statut de l'Association Tunisienne du Développement de la Pêche Artisanale du 13 décembre 2014 ;
- Le contrat de Subvention entre la Région Autonome de Sardaigne agissant en tant qu'Autorité de Gestion du Programme IEV CTF Bassin Maritime Méditerranée (AG) et Communauté des Communes Sud Corse France du 01/08/2019, pour la mise en œuvre du projet « FISHMEDNET » n°A.1.2_0132 ;
- L'accord de partenariat entre Communauté des Communes Sud Corse France et l'Association Tunisienne pour le Développement de la Pêche Artisanale du 21/09/2019, pour la mise en œuvre du projet « FISHMEDNET » n°A.1.2_0132 ;
- La convention bilatérale pour la mise en œuvre du projet « FISHMEDNET » n°A.1.2_0132 dans le cadre du programme Instrument Européen de Voisinage – Bassin Méditerranéen (IEV CBC MED) entre la Communauté des Communes Sud Corse France l'Association Tunisienne pour le Développement de la Pêche Artisanale du 03/02/2020 ;
- Le procès-verbal du comité directeur de l'Association Tunisienne pour le Développement de la Pêche Artisanale du 07 mars 2021.

ANNONCE

Article 1 : Objet de l'annonce

Dans le cadre du projet FISH MED NET « Fishery Mediterranean Network », financé par le Programme IEV CTF « Bassin maritime Méditerranée » 2014-2020, l'Association Tunisienne pour le Développement de la Pêche Artisanale (ATDEPA), sise à l'Institut Supérieur de Pêche et d'Aquaculture de Bizerte, lance cet appel afin de recruter un (e) assistant(e) de communication et de production audiovisuelle.

Article 2 : Objet du service et procédures de réalisation

Sous la direction du coordinateur du projet, le/la chargé(e) de communication sera appelé(e) à effectuer les tâches suivantes :

- Œuvrer au rayonnement et de la visibilité du projet ;

« Appel à candidature pour la sélection d'un (e) assistant (e) de communication et de production audiovisuelle dans le cadre du projet FISH MED NET »



- Suivre et améliorer l'audience sur les réseaux sociaux et le site web ;
- Conception des déclinaisons graphiques nécessaires à la promotion des événements (formations, séminaires, tables rondes, réunions...);
- Contribuer à l'organisation des séminaires, des tables rondes, des conférences, des formations, des ateliers, pour générer de la visibilité et augmenter l'audience publique conformément aux activités 3 et 4 du projet ;
- Assurer une couverture audiovisuelle (vidéos et photos) de tout évènement organisé dans le cadre du projet (réunions, séminaires, formations, ateliers...);
- La production des capsules de type Storytelling ;
- Concevoir les idées de scénario possibles en fonction des messages clés approuvées et adaptés à la technique de storytelling ;
- La gestion et la production audiovisuelle (tournage vidéo, montage vidéo, prise de son...);
- La préparation des supports en adéquation avec la mise en ligne (vidéo, image...);
- Collaborer avec l'équipe du projet sur la définition d'un plan de diffusion pour assurer la meilleure visibilité des vidéos ;
- Préparer et élaborer des communiqués de presse, lettres d'information et brochures électroniques (en français, arabe et anglais) ;
- Nouer des relations avec les médias pour susciter l'intérêt des journalistes ;
- Communication des actualités du projet dans les bureaux de presse des institutions concernées ;
- Réaliser des actions de relation publique, de diffusion et de promotion de l'information ;
- Assurer une couverture médias des activités de l'association ;
- Suivre et mesurer les retombées médiatiques ;
- Répondre à toute activité de communication demandée par le chef de file ;
- Participer à l'édition et au traitement des rapports ;
- Réalisation de toutes autres tâches connexes pouvant être assignées par le coordinateur du projet.

Article 3 : Durée de la collaboration

La durée du contrat (temps partiel) de la collaboration est de 15 mois (du 1er juin 2021 jusqu'au 31 août 2022), sauf imprévu ou force majeure. Le candidat aura un contrat renouvelable en cas de prolongation du projet.

Article 4 : Profil demandé

- Le/la candidat(e) doit disposer de son propre matériel pour l'accomplissement de ses responsabilités et fonctions.

1/ Etudes :

- Diplôme universitaire en communication multimédia / digitale ou équivalent ;

2/ Compétences et qualifications :

- Le/la candidat(e) doit pouvoir travailler sous pression, disposer de bonnes aptitudes sociales, être doté(e) d'une aisance relationnelle, avoir un goût pour le travail en équipe ;
- Il/Elle doit faire preuve de créativité, d'ouverture d'esprit, de curiosité intellectuelle, d'une grande réactivité et d'une forte capacité d'adaptation et d'apprentissage ;
- Maîtrise justifiée des outils bureautiques, des logiciels de PAO (Adobe-Illustrator, Photoshop, InDesign) et des outils de montage vidéo ;
- Connaître les réseaux professionnels de la communication et de l'information ;
- De bonnes qualités rédactionnelles de communiqués de presse et d'articles ;

« Appel à candidature pour la sélection d'un (e) assistant (e) de communication et de production audiovisuelle dans le cadre du projet « FISH MED NET »



- Connaissance certifiée (ou équivalent) de la langue anglaise à un niveau de compétence avancé (compétence indispensable) ;
- Flexibilité des horaires de travail (samedi et dimanche) ;
- **Une connaissance du secteur de la pêche et/ou l'économie bleue est souhaitable.**

3/ Expérience :

- Le/la candidat(e) doit justifier d'une expérience professionnelle (avec références) dans le domaine de la communication et de la production audiovisuelle.
- Une expérience prouvée dans la réalisation créative des vidéos est exigée ;
- Une expérience de travail avec les organisations internationales et/ou organismes publics ;
- Une expérience professionnelle en tant que consultant(e) / responsable/ chargé/ attaché en communication est souhaitable ;
- Une expérience prouvée dans la rédaction des articles de presse est souhaitable ;
- **La maîtrise de la gestion des sites web est souhaitable.**

Article 5 : Procédure et critères de sélection

Les candidatures présentées dans les délais prévus et respectant les conditions demandées seront examinées par une commission qui évaluera les dossiers et attribuera une note selon le barème suivant :

N°	Critère de Sélection	Score
1	Diplôme universitaire en communication multimédia / digitale ou autre diplôme équivalent	10 points Licence 15 points : ingéniorat ou Master
2	Maîtrise justifiée de la langue anglaise (publication, communiqué de presse, capsules...)	5 points pour chaque référence dans la limite de 20 points
3	Maîtrise justifiée des outils bureautiques, des logiciels de PAO et des plateformes de réseaux sociaux	10
4	Expérience professionnelle en tant que consultant / responsable/ chargé en communication est demandée.	5 points pour chaque mission dans la limite de 15 points
5	Maîtrise justifiée de la production des capsules et des vidéos	3 points pour chaque capsule/vidéo dans la limite de 30 points
6	Un bonus est attribué pour les expériences justifiées dans des activités de développement des petites et moyennes entreprises, des jeunes et des projets de partenariat public – privé.	05 points pour chaque mission dans la limite de 10 points
Total		100

Seul(e)s les candidat(e)s qui remplissent les conditions détaillées dans l'article 5 seront admi(e)s à la sélection.
Seuls les stages, les formations et les expériences détaillées qui obéissent au profil susmentionné Article 4 et qui répondent à l'Article 2 seront pris en considération.

« Appel à candidature pour la sélection d'un (e) assistant (e) de communication et de production audiovisuelle dans le cadre du projet « FISH MED NET»



Une fois le classement selon la moyenne des notes fait, les 3 premier(e)s candidat(e)s seront contacté(e)s pour effectuer une interview orale. Suite à laquelle la commission se décidera pour le/la candidat(e) retenu(e) pour ce poste.

Article 6 : Eléments constitutifs du dossier

- Demande au nom du Coordinateur du projet ;
- Lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae détaillés **signé** (le CV doit apporter la date de début et de fin de chaque expérience),
- Copie de la carte d'Identité Nationale ;
- Copies certifiées conformes des justificatifs des diplômes obtenus ainsi que des attestations de formation et de stage effectués ;
- Tout autre document attestant la qualification et l'expérience du candidat ;
- Bulletin N°3 (maximum 11 mois) ou Reçu de paiement du droit du bulletin N°3;
- Certificat médical (maximum 3 mois).

Article 7 : Présentation des candidatures

Les personnes intéressées doivent envoyer leurs dossiers par courrier électronique à l'adresse électronique suivante fishmednet.atdepa@gmail.com avec mention en objet « recrutement d'un(e) assistant (e) de communication et de production audiovisuelle ». Le dépôt des soumissions aura lieu au plus tard **le 29 mai 2021 à 14 H locale tunisienne**. Les offres parvenues après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas prises en considération.

La soumission est présentée en **un seul email et un seul document PDF**. Elle comprend toutes les pièces et documents demandés.

Est rejetée toute offre :

- parvenue après les délais ;
- dont un ou plusieurs documents demandés ne sont pas présentés ou qui ne sont pas présentés conformément aux exigences des articles 6 et 7.

Article 8 : Confidentialité

Le/la contractant(e) est tenu(e) de garantir la confidentialité et le respect du secret professionnel conformément à la législation en vigueur en s'abstenant de divulguer ou d'utiliser à d'autres fins les informations dont ils auront à prendre connaissance à l'occasion de l'exécution de cette mission.

Fait à Bizerte le, 18 mai 2021

